



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Christine DURNERIN
M. Jean ESMONIN	M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Michel BACHELARD	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Rémi DELATTE	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Michel JULIEN	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jacques FOUILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Guy GILLOT	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Jean-François GONDELLIER
M. Bernard RETY	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Gérard LABORIER	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Louis JOLY
M. Patrick SAUNIE	M. Stéphan CLAUDET	M. Rémi DETANG
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. Gérard DUPIRE	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Yves BERTELOOT	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain MILLOT	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-François DESVIGNES	M. Mohammed IZIMER	
M. Patrick MOREAU	Mme Hélène ROY	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Jean PERRIN	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. François BRIOT	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Jean-Marc NUDANT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
Mme Nicole MOSSON	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Bernard OBRIOT	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques PILLIEN	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Paul ROIZOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Subvention 2008 - Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL)

L'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1995 par le Directeur honoraire de l'Agence Intercommunale

L'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1995 par le Directeur honoraire de l'Agence Intercommunale d'Urbanisme du District de l'agglomération dijonnaise.

Elle a pour objectif de développer le concept de Culture urbaine, de contribuer à une meilleure compréhension des logiques de formation et de transformation des villes ainsi que de l'histoire de l'urbanisme.

ICOVIL mène des actions dans plusieurs directions :

- une exposition permanente "Dijon, histoire urbaine" visible à la Maison des Cariatides,
- des conférences, ouvertes à tous, ont lieu tous les premiers mardis de chaque mois en ce même lieu,
- des ateliers éducatifs qui s'adressent aux classes des écoles primaires, des collèges et des lycées,
- des cycles de formation et de sensibilisation, des journées de réflexion, des rencontres et des colloques,
- l'association aide les étudiants dans leurs recherches (mémoires de maîtrise, DEA, DESS...),
- elle organise, pour ses adhérents, des journées découvertes et voyages d'études.

Afin de soutenir la poursuite des activités d'ICOVIL dont les actions pédagogiques et éducatives sont conduites en partenariat avec la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie, il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer à ICOVIL une subvention de 50 000 € pour l'année 2008.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'accorder** une subvention de 50 000 € pour 2008 à l'association ICOVIL ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

Publié le 20 DEC. 2007
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2007

